



PRÉFET
DE LA RÉGION
NOUVELLE-AQUITAINE

Liberté
Égalité
Fraternité

Déviat*ion*

DE LUSSAC-LES-CHÂTEAUX
ET DE MAZEROLLES



INFOCHANTIER

Avril 2024

Archéologie : feu vert pour les travaux

Sur le secteur Est de la déviation, les diagnostics archéologiques réalisés par l'Institut national de recherches archéologiques préventives (INRAP) pendant trois mois sont terminés. Aucune découverte significative ne justifie la prescription de fouilles postérieures. En d'autres termes, les travaux de génie civil peuvent démarrer sans menacer d'éléments de patrimoine.

La mission de l'INRAP est d'intervenir en amont des chantiers pour détecter la présence d'un patrimoine archéologique. En cas de découverte, l'INRAP l'étudie et en diffuse les résultats auprès de la communauté scientifique. De cette manière, elle est intervenue depuis sa création en 2002 sur tous les grands chantiers d'aménagement et a contribué à améliorer la connaissance historique sans remettre en cause les projets d'infrastructures.



RÉALISATION D'UN SONDAGE PROFOND (PLUS DE 1,5 M) AVEC PALIERS DE SÉCURITÉ À L'AIDE D'UNE PELLE MÉCANIQUE, SUR LE VERSANT SUD DE LA VALLÉE DES ÂGES

© N. Connet, INRAP

Près de Lussac-les-Châteaux, son travail ne s'arrête pas là : dès le printemps 2024, les archéologues reprendront les diagnostics

sur la partie Ouest de l'emprise. Ces travaux permettront d'identifier la nécessité éventuelle de fouilles sur le secteur.

LIBÉRATION DES EMPRISES

Le processus de prise de possession des terrains sous Aménagement Foncier Agricole Forestier et Environnemental (AFAFE) est désormais effectif sur l'ensemble de la déviation. Les bulletins indemnitaires de prise de possession anticipée (PPA) des exploitants et des propriétaires sont finalisés.

La maîtrise foncière est sous contrôle sur 93% de l'emprise. Par mesure de sauvegarde, la procédure

d'expropriation va être lancée pour les dernières propriétés à acquérir. Toutefois, l'acquisition amiable reste privilégiée durant cette procédure.

Les clôtures sont en place sur les parcelles agricoles. Elles seront posées à partir de mars 2024 sur les vallées du Goberté et de l'Aubergère, qui viennent d'être déboisées. La vallée de la Vienne sera clôturée dans un second temps.

La protection de la biodiversité

Pour mener des travaux, il faut choisir la bonne saison. En effet, choisir la bonne période, c'est réduire considérablement les effets négatifs sur la biodiversité, par exemple sur l'avifaune (oiseaux et chauves-souris).

En hiver, certaines espèces trouvent refuge dans des arbres. Au cours d'une mission d'identification dans le boisement de l'Aubergère, ceux qui abritent assurément et potentiellement des chauves-souris (chiroptères) ont été marqués. Ils sont maintenus sur pied pour être abattus dans un second temps au cours d'une période plus favorable aux espèces en 2024.

Pour les mêmes raisons, les démolitions de bâtis situés à Mauvillant ont été reportées au printemps. En effet, des espèces protégées s'y étaient temporairement installées et ont été découvertes :

- trois espèces de chiroptères, dont le Petit rhinolophe et la Barbastelle d'Europe ;
- deux espèces d'oiseaux (Effraie des clochers et Chevêche d'Athéna).





LES TRAVAUX DE
RESTAURATION ÉCOLOGIQUE :
PLANTATION DE HAIES,
CRÉATION DE BANDES ENHERBÉES
ET POSE DE CLÔTURES.

L'Obligation Réelle Environnementale (ORE) de la ferme de Persac

L'Obligation Réelle Environnementale (ORE) est un dispositif récemment créé (2016) pour favoriser la biodiversité. Il sécurise sur le long terme les usages d'un site, sans nécessiter que l'État devienne propriétaire du bien. Il permet à tout propriétaire d'un bien immobilier (privé ou public) de mettre en place, de façon volontaire, des actions en faveur de la biodiversité. Une ORE est un acte authentique sous seing privé qui crée sur ces terres un état hypothécaire de servitude environnementale sur la durée de l'engagement.

L'ORE de la Ferme de Persac prévoit sur plus de 32 hectares, la mise en place de mesures compensatoires liées à la déviation de Lussac-les-châteaux et Mazerolles. Dans le cadre du financement global du projet par le Département de la Vienne, l'État et la Région Nouvelle-Aquitaine, l'ORE permet la restauration écologique du site, l'installation d'un éleveur et le contrôle de la gestion du site pendant 50 ans.

Inédite en Nouvelle-Aquitaine par sa taille et son ambition, cette opération est le fruit de

plusieurs années de collaboration et d'échanges entre l'État, la SAFER Nouvelle-Aquitaine, l'association Terre de Liens et un exploitant agricole.

Les travaux de restauration écologique ont débuté. Ils ont vocation à compenser une partie de la « dette écologique » du projet sur les milieux ouverts à semi-ouverts. Bientôt, les terrains verront réapparaître des haies et des bandes enherbées, restaurant le milieu bocager. Une gestion conservatoire adaptée sera mise en place avec le pâturage d'ânes.

LE PROGRAMME DES TRAVAUX

Dans chaque lettre d'information, retrouvez les travaux à venir dans les prochains mois.

Restauration écologique

Les travaux sur l'ORE de Persac prendront fin au Printemps 2024.

Démolitions

Les dernières interventions auront lieu au printemps 2024.

Clôtures

Elles seront posées sur les zones déboisées au printemps 2024.

Diagnostics archéologiques

La zone ouest fera l'objet de recherches au printemps-été 2024.

Réseaux

Des travaux de dévoiement et de mise en conformité des réseaux de concessionnaires auront lieu dans le courant de l'année 2024.

Construction des viaducs

Les premiers travaux débiteront en 2025 pour le viaduc des Âges et le pont de la Failloderie.



Le rôle du coordonnateur environnement

Le coordonnateur environnemental veille à ce que les principes généraux de protection de l'environnement soient mis en œuvre tout au long de l'opération routière. C'est le porte-parole de la conscience environnementale du maître d'ouvrage.

Il est également l'animateur de la qualité environnementale. Ainsi, il prend connaissance des documents techniques et des engagements de l'État. Il s'approprie les enjeux environnementaux et opère des visites sur le terrain pour vérifier la pertinence

des mesures d'évitement et de réduction des impacts ainsi que des mesures de suivi et de compensation.

Il réalise une analyse critique de ces documents, en fonction de son expertise et des besoins de protection de l'environnement en phase chantier et en phase exploitation, qu'il traduit dans un Plan Général de Respect de l'Environnement.

C'est donc un acteur indispensable de la vie d'une opération routière.



Comment recevoir et lire la lettre d'information de la déviation de Lussac-les-Châteaux ?

La lettre d'information est diffusée numériquement. Vous la trouverez sur le site internet de la DREAL Nouvelle-Aquitaine à l'adresse www.nouvelle-aquitaine.developpement-durable.gouv.fr/lettres-infochantier-a14316.html mais aussi sur les sites des communes de Lussac-les-Châteaux et de Mazerolles, ainsi que sur celui de la communauté de communes Vienne-et-Gartempe.